

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2017**  
~~~~~

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT.
PROJET « 100 ANS APRÈS ! UNE ŒUVRE POUR LA PAIX »
DEMANDES DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2017 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 36	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération n°1342 du Conseil communautaire du 26 septembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2016-I-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence facultative relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale ;

VU le schéma départemental de l'enseignement musical de l'Hérault 2017-2021 arrêté par délibération du Conseil départemental en date du 27 juin 2016 ;

CONSIDERANT les orientations du schéma départemental d'enseignement musical de l'Hérault préconisant pour les écoles de musique labélisées « ressources » des missions spécifiques d'animation du réseau intercommunal, voire départemental, des acteurs locaux d'enseignement et de pratique musicale (dont les autres écoles de musique labellisées SDEM), et en concertation avec le Département,

CONSIDERANT que dans la perspective des commémorations du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, l'école de musique intercommunale propose la production d'un évènement musical, sous la forme d'un hymne à la paix et au respect du droit des peuples, intitulé « 100 ans après ! Une œuvre pour la Paix »,

CONSIDERANT que souhaitant fédérer l'extraordinaire ressource des musiciens amateurs du département de l'Hérault, issus des écoles et conservatoires de musique, des harmonies et chœurs amateurs, un appel à projet départemental sera diffusé dans l'objectif de constituer un orchestre à la dimension du projet et des œuvres proposées, qu'imaginée en deux tableaux, l'œuvre pour la paix associera une œuvre du patrimoine et la création d'une commande nouvelle, dédiée à cet évènement :

- *La Symphonie Funèbre et Triomphale de Berlioz*
- *Une commande – création au compositeur, pianiste et musicologue, Karol Beffa*

CONSIDERANT que la finalisation sera totalement rehaussée par l'accueil d'un chef invité d'envergure internationale,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
 Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet musical « 100 ans après ! une œuvre pour la Paix » tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- d'approuver en conséquence le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Budget prévisionnel pour le projet "100 ans après! Une œuvre pour la paix"					
DEPENSES			RECETTES		
Postes	Montant TTC	Part	Financeurs	Montant TTC	Taux
Achats partitions	600,00 €	3,41%	DRAC - CTEAC	5 000,00 €	28,41%
Locations	1 000,00 €	5,68%	Communes partenaires	2 000,00 €	11,36%
Publicité	2 000,00 €	11,36%	Conseil départemental de l'Hérault	2 000,00 €	11,36%
Salaires et charges, chef invité	3 000,00 €	17,05%	SACEM	2 000,00 €	11,36%
Frais généraux	3 000,00 €	17,05%	Mission interministérielle du centenaire	3 000,00 €	17,05%
Commande Karol Beffa	8 000,00 €	45,45%	Communauté de communes vallée de l'Hérault	3 600,00 €	20,45%
TOTAL	17 600,00 €	100%	TOTAL	17 600,00 €	100%

- d'autoriser le Président à solliciter les différents financeurs (publics ou privés) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 1568 le 28/11/17
 Publication le 28/11/17
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 28/11/17
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-2017|127-lmcl|05074-DE-I-I
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



14 ——— 18
Mission
CENTENAIRE

DOSSIER DE PRESENTATION

**100 ans après !
Une œuvre pour la Paix.**

100 ans après ! Une œuvre pour la Paix.

Dans la perspective des commémorations du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, ce projet s'inscrit comme un hymne à la paix.

Approuvée par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de sa déclaration sur le droit des peuples, l'instauration d'une paix durable sur la Terre est une condition primordiale de la préservation de la civilisation humaine et de la survie de l'humanité.

A une époque où certains véhiculent sans fard, l'insulte et la haine de l'autre, commémorer la Grande guerre, c'est aussi adhérer pleinement aux valeurs de fraternité, de respect, de solidarité et de paix.

Si le souvenir et l'hommage seront particulièrement prégnants à l'occasion de cet événement, l'œuvre pour la paix s'inscrit comme un moment de fraternité et de transmission entre les générations, et vers les générations futures. La première guerre mondiale est ancrée dans chaque famille, chaque territoire. Les 40 000 monuments aux morts de France, les 8 millions d'hommes qui ont été mobilisés parmi lesquels 1 million 400 000 ne sont pas revenus, rappellent, cent ans plus tard, cet ancrage sociétal profond de la mémoire de la Grande Guerre.



Hector Berlioz



Karol Beffa

Un évènement musical pour célébrer les 100 ans de l'armistice 1918.

100 ans après ! Une œuvre pour la Paix.

Dans la perspective des commémorations du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, ce projet s'inscrit comme un hymne à la paix et au respect du droit des peuples.

Souhaitant fédérer l'extraordinaire ressource des musiciens amateurs du département de l'Hérault, issus des écoles et conservatoires de musique, des harmonies et chœurs amateurs, un appel à projet départemental sera diffusé dans l'objectif de constituer un orchestre à la dimension du projet et des œuvres proposées.

Imaginée en 2 tableaux, l'œuvre pour la paix associera une œuvre du patrimoine et la création d'une commande nouvelle, dédiée à cet évènement.

La Symphonie Funèbre et Triomphale de Berlioz (cf annexe 1)

Composée en 1840 dans l'idée d'une grande Fête musicale funèbre à la mémoire des hommes illustres de la France, cette œuvre avait pour objectif de renouer avec l'esprit des grandes fêtes patriotiques de la Révolution. Richard Wagner en a fait ainsi le commentaire : « elle est noble et grande de la première à la dernière note... Un sublime enthousiasme patriotique, qui s'élève du ton de la déploration aux plus hauts sommets de l'apothéose ».

Nécessitant idéalement un effectif d'environ 200 musiciens, elle est écrite en trois mouvements : *Marche funèbre*, *Oraison funèbre* et *Apothéose*, les deux derniers s'enchaînant sans interruption.

Une commande – création au compositeur Karol Beffa (cf annexe 2)

Compositeur, pianiste et musicologue, Karol Beffa s'inscrit dans la lignée des créateurs qui revendiquent de toucher leur public, de ne pas le laisser à l'écart de leur œuvre. Auteur de près d'une centaine d'opus, élu « meilleur compositeur » aux Victoires de la musique (2013) et Grand Prix Lycéen des Compositeurs (2016), Karol Beffa est un acteur incontournable de la scène musicale contemporaine, dont les œuvres sont jouées dans le monde entier par les orchestres les plus renommés.

Enthousiasmé par les prémisses de ce projet, Karol Beffa se positionne dans les starting-blocks pour faire émerger sa créativité au service de cette œuvre pour la paix. Si sa durée devrait osciller entre 12 et 15 minutes, le contenu de la commande sera précisé par la richesse et la diversité des acteurs associés au projet.

Un chef invité d'exception

Enfin, la finalisation sera totalement rehaussée par l'accueil d'un chef invité d'envergure internationale. Si plusieurs chefs sont pressentis, le choix sera également défini au regard de l'adhésion des structures et formations à ce projet d'exception et de commémoration.

Les Acteurs

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

« Pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes »

Dans la continuité de la déclaration internationale de Barcelone sur les Agenda 21 de la culture, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault reconnaît les droits culturels fondamentaux de la personne humaine et notamment son accès à la culture comme facteur de rencontre, d'expression, d'épanouissement, d'identité et de métissage.

Dans le cadre de son nouveau projet de territoire couvrant la période 2017-2025, la Communauté de communes de la vallée de l'Hérault a souhaité inscrire, en lien avec les thématiques de l'économie, de l'environnement et du social, la culture comme orientation transversale « pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes ».

L'École de musique intercommunale Vallée de l'Hérault

Compétence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis le 1er septembre 2011, l'École de musique intercommunale de la vallée de l'Hérault fédère aujourd'hui 320 élèves dans des parcours d'initiation musicale, diplômant ou personnalisé.

Elle développe son action en offrant une sensibilisation musicale hebdomadaire aux élèves et enseignants des écoles maternelles et primaires (1 500 enfants pour l'année scolaire 2017-2018) et par une programmation musicale (70 concerts, environ 7 500 spectateurs « jeune public et tout public » en 2016-17), contribuant ainsi au maillage culturel territorial.

Espace ressource pour les pratiques amateurs, l'école de musique multiplie les passerelles avec les acteurs culturels du territoire : scènes, compagnies, harmonies, chorales...

Enfin, elle œuvre dans la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique, véritable enjeu de développement qualitatif des pratiques musicales départementales et naturellement, pour le Cœur d'Hérault.

Une ressource extraordinaire de musiciens amateurs

Issue des écoles ou conservatoires de musique, des harmonies et fanfares, la ressource de musiciens amateurs dans le département de l'Hérault, comme dans de nombreuses régions françaises, est extraordinaire. Motivés par les prémices de la présentation de ce projet, les musiciens seront d'autant plus enthousiasmés par l'aboutissement sous forme de diptyque associant une œuvre grandiose du répertoire à la générosité de l'œuvre qui sera créée pour cet événement. De plus, l'exaltation de participer à cette œuvre pour la paix au sein d'un orchestre de plus de 200 musiciens sera totalement rehaussée par l'accueil d'un chef d'orchestre de stature internationale.

Calendrier prévisionnel :

2017 :

- Octobre : - Validation du projet par la collectivité
- Dépôt des demandes de subvention
- Novembre - Appel à projet auprès des écoles et conservatoires de musique, des harmonies et fanfares de l'Hérault.
- Constitution du COPIL et définition de la commande musicale avec Karol Beffa

2018 :

- Janvier - juin : - Rencontres et répétitions par secteurs géographiques
- Avril : - Réception de la commande - création de Karol Beffa
- Septembre -
- Octobre : - Répétitions générales et préparation des concerts évènements
- Novembre : - Vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 novembre : Concerts évènements

Budget prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION			
DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres (autofinancement)	3 600.00
Achats partitions	600.00	Subventions sollicitées	
Prestations de service		DRAC	5 000.00
Matières et fournitures		Communes partenaires	2 000.00
Services extérieurs		Département	2 000.00
Locations	1 000.00	Sacem	2 000.00
Entretien		Mission du centenaire	3 000.00
Assurances			
Autres services extérieurs			
Honoraires			
Publicité	2 000.00		
Déplacements, missions			
Charges de personnel			
Salaires et charges, chef invité	3 000.00		
Frais généraux	3 000.00		
Commande Karol Beffa	8 000.00		
TOTAL	17 600.00	TOTAL	17 600.00

La Grande Symphonie funèbre et triomphale, Hector Berlioz

Créée pour un orchestre d'harmonie, elle fut livrée en 1840 en réponse à une commande officielle du ministre de l'intérieur Charles de Rémusat en prévision de la grande commémoration du dixième anniversaire de la Révolution de 1830 à Paris. Accompagnés d'un grand cortège militaire, vingt-quatre chevaux devaient tirer un immense corbillard vers la place de la Bastille les cercueils de cinquante martyrs qui devaient être déposés sous la nouvelle colonne, tandis que la fanfare devait jouer tout au long de la procession.

Berlioz avait depuis longtemps le projet d'une grande *Fête musicale funèbre à la mémoire des hommes illustres de la France*, renouant avec l'esprit des grandes fêtes patriotiques de la Révolution, et dont le Requiem avait été déjà une première tentative. La commande fut pour lui l'occasion d'adapter et composer en fonction du déroulement prévu de la cérémonie : cortège funèbre passant par la Concorde, la Madeleine et les Grands boulevards, pour lequel il composa la *Marche funèbre* qui devait être répétée environ six fois ; "Hymne d'adieu" lors de la descente des cercueils dans les caveaux sous la colonne de la Bastille ; et enfin *Apothéose* pour achever la cérémonie et consacrer les héros.

La cérémonie eut lieu le 28 juillet 1840. Berlioz dirigea lui-même, en uniforme de la Garde Nationale et en marchant à reculons, une grande fanfare militaire de deux cents musiciens (cuivres, vents et percussions). La préparation de l'exécution en salle avait été très satisfaisante et frappante, mais son exécution en plein air fut malgré tout dans l'ensemble un échec, gênée par les bruits de la foule et des manœuvres militaires. Reprise en concert en août, l'œuvre fit à nouveau très forte impression. Richard Wagner la jugea "grande de la première à la dernière note", et écrivit ensuite : "Je suis convaincu que cette symphonie perdurera et exaltera le cœur des hommes tant qu'il existera une nation nommée France".

Berlioz avait répondu à la solennité de l'événement en offrant une musique efficace et retenue, mais néanmoins pleine de grandeur. Conscient de sa valeur, il en fit plus tard une version pour concert, rajoutant des pupitres de violoncelles et de contrebasses, renommant l'*Hymne d'Adieu* en *Oraison funèbre*, et surtout en ajoutant un chœur pour le troisième mouvement sur des paroles de son ami Antoni Deschamps. Cette nouvelle version fut créée à Bruxelles, le 26 septembre 1842. La partition originale de Berlioz recommandait 392 exécutants (192 pour l'orchestre et 200 pour le chœur) ; il y en eut jusqu'à 1800 le 24 juillet 1846 à l'Hippodrome de Paris.

La *Marche Funèbre* est une des plus grandes réussites de Berlioz. Elle porte l'influence de la *Symphonie "Héroïque"* de Beethoven. L'*Oraison funèbre*, qui apparaît comme une sombre mélodie, reprend des éléments d'un opéra de jeunesse de Berlioz, *Les Francs-Juges* (l'invocation d'Arnold) à travers la plainte d'un seul trombone face à l'orchestre. Le troisième mouvement arrive sans interruption, et sonne comme un hymne à la Nation, se concluant sur ces paroles :

Gloire!
Gloire!
Gloire et triomphe!
Gloire!
Gloire et triomphe à ces Héros!
Gloire!
Gloire et triomphe!
Venez, élus de l'autre vie!
Changez, nobles guerriers,
Tous vos lauriers
Pour des palmes immortelles!
Suivez les Séraphins,
Soldats divins
Dans les plaines éternelles!
A leurs chœurs infinis

Soyez unis!
Anges radieux,
Harmonieux,
Brûlants comme eux,
Entrez, sublimes
Victimes!
Gloire et triomphe à ces Héros!
Ils sont tombés aux champs de la Patrie!
Gloire et respect à leurs tombeaux!
Venez, élus de l'autre vie!
Gloire!
Gloire et triomphe à ces Héros!
Glorie!
Et Respect!
A Leurs Tombeaux!

Karol Beffa, compositeur

Karol Beffa, compositeur franco-polonais d'origine suisse, né en 1973, mène parallèlement études générales et études musicales après avoir été enfant acteur entre sept et douze ans dans plus d'une quinzaine de films (il a notamment joué avec le Piccolo Teatro di Milano sous la direction de Giorgio Strehler et a interprété Mozart à huit ans dans le téléfilm de Marcel Bluwal et a incarné le fils de Lino Ventura dans son dernier film, La Septième Cible).

Reçu premier à l'École Normale Supérieure (Ulm), il étudie l'histoire (licence), l'anglais (maîtrise), la philosophie (Master à l'université de Cambridge) et les mathématiques : il est diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE). Entré au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris en 1988, il y obtient huit premiers Prix (harmonie, contrepoint, fugue, musique du XXe siècle, orchestration, analyse, accompagnement vocal, improvisation au piano). Reçu premier à l'Agrégation d'éducation musicale, il enseigne à l'Université Paris IV-Sorbonne (1998-2003) puis à l'École Polytechnique (2003-2008). Il a obtenu en 2003 le titre de docteur en musicologie en soutenant une thèse de doctorat portant sur les Études pour piano de György Ligeti. Depuis 2004, il est Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure (Ulm).

Pianiste, Karol Beffa s'est produit plusieurs fois en soliste avec orchestre, a joué à la salle Cortot, à la salle Gaveau, au Festival de Radio France Montpellier, au festival Piano-en-Valois, à la Halle aux Grains de Toulouse, au festival Piano aux Jacobins, au festival du Périgord noir, à l'Athénée de Bucarest... Par ailleurs, il se produit régulièrement en concert en accompagnant des lectures de textes et des films muets : à la Sorbonne, à l'auditorium du musée d'Orsay, au Forum des Images, à l'opéra de Rennes, à la cinémathèque française...

Compositeur, ses œuvres ont été jouées en France (salle Pleyel, théâtre du Châtelet, auditorium Olivier Messiaen, Théâtre des Champs-Élysées...), en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne, en Russie, aux États-Unis et au Japon par des ensembles aussi célèbres qu'A Sei Voci, la Maîtrise de Radio France, les Cambridge Voices, le Chœur de Tapiola et par les plus grands orchestres (Orchestre Philharmonique de Radio France, Orchestre de l'Opéra de Lyon, Orchestre de Bretagne, Orchestre de chambre de Paris, Philharmonie de Saint-Pétersbourg, London Symphony Orchestra, Orchestre National d'Île-de-France, Orchestre de Paris, Deutsche Kammerphilharmonie Bremen, Orchestre de la radio slovaque...).

Karol Beffa est boursier de l'Institut de France en composition (2001), lauréat de la Fondation Lili et Nadia Boulanger (2001), boursier de l'Académie musicale de Villecroze et lauréat de la Fondation Natexis (2002), lauréat de la bourse des Muses (2004), finaliste du concours international de composition de Prades (2005 et 2007), lauréat du Prix Charles Oulmont (2005), Prix du jeune compositeur de la SACEM (2008), Prix Chartier de l'Académie des Beaux-Arts (2008). Il est en 2009, en 2010, en 2011 et en 2012 l'un des trois nommés aux Victoires de la musique dans la catégorie « meilleur compositeur », Prix qui lui est décerné en 2013. Il est l'auteur d'une quinzaine de musiques de films, et de deux musiques de scène.

En résumé :

100 ans après ! Une œuvre pour la Paix.

- Un hymne à la paix et au respect du droit des peuples
- Un programme musical associant la Symphonie Funèbre et Triomphale d'Hector Berlioz et une commande création de Karol Beffa
- Un ensemble instrumental et vocal de 200 musiciens composé d'élèves d'écoles et de conservatoires de musique, d'harmonies et de chorales amateurs.
- Un chef invité pour le concert ou les concerts, idéalement 3 concerts répartis sur le département de l'Hérault.
- Dates d'aboutissement : du 09 au 11 novembre 2018
- Lieu pressenti en vallée de l'Hérault : complexe sportif et culturel, Saint André de Sangonis / accueil de 800 spectateurs et 400 interprètes
- Objectif d'une labellisation par la Mission du Centenaire